



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

1670, route 202, Franklin (Québec) J0S 1E0

Tél.: (450) 827-2538

Fax: (450) 827-2640

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné, à l'effet que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2019, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement #394 sur la gestion contractuelle afin de permettre à la Municipalité de choisir les modes de passation de contrats ayant une valeur entre 25 000\$ et le seuil d'appel d'offres public fixé à ce jour à 101 100\$ et pouvant être passés de gré à gré moyennant certaines modalités, dont une procédure de rotation des cocontractants, le tout nonobstant l'article 936 du Code municipal.

Ce Règlement est déposé à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Franklin, ce 12 février 2019.

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la municipalité, ce mardi 12 février 2019 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mardi 12 février 2019.

François Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier